



## Comment réutiliser les oeuvres en ligne ?



Creative Commons propose des contrats-type ou licences pour la mise à disposition d'œuvres en ligne. Inspirés par les licences libres, les mouvements open source et open access, ces licences facilitent l'utilisation d'œuvres (textes, photos, musique, sites web, etc).

Source : <https://creativecommons.fr/licences/>



**ATTRIBUTION** : Toutes les licences Creative Commons obligent ceux qui utilisent vos oeuvres à vous créditer de la manière dont vous le demandez.



**PARTAGE DANS LES MEMES CONDITIONS** : Vous autorisez les autres à reproduire, diffuser et modifier votre œuvre, à condition qu'ils publient toute adaptation de votre œuvre sous les mêmes conditions que votre œuvre.



**PAS D'UTILISATION COMMERCIALE** : Vous autorisez les autres à reproduire, à diffuser et à modifier votre œuvre, pour toute utilisation autre que commerciale.



**PAS DE MODIFICATION** : Vous autorisez la reproduction et la diffusion uniquement de l'original de votre œuvre. Si quelqu'un veut la modifier, il doit obtenir votre autorisation préalable.

ATTRIBUTION



CC BY

ATTRIBUTION  
PAS DE MODIFICATION



CC BY-ND

ATTRIBUTION  
PAS D'UTILISATION COMMERCIALE



CC BY-NC

ATTRIBUTION  
PARTAGE DANS LES MÊMES CONDITIONS



CC BY-SA

ATTRIBUTION  
PAS D'UTILISATION COMMERCIALE  
PAS DE MODIFICATION



CC BY-NC-ND

ATTRIBUTION  
PAS D'UTILISATION COMMERCIALE  
PARTAGE DANS LES MÊMES CONDITIONS



CC BY-NC-SA